

Steve Oswald

Université de Fribourg (Suisse)

Alain Rihs

Département de l'instruction publique, État de Genève (Suisse)

De l'épistémique au déontique : un usage du conditionnel en contexte argumentatif

1. INTRODUCTION

Nous nous intéresserons dans cet article à un emploi du conditionnel en contexte argumentatif, dont la singularité vient du fait qu'il contourne subtilement la composante sémantique de non-factualité associée à cette forme verbale. L'analyse que nous en ferons ambitionnera de montrer que, si le conditionnel ne remplit manifestement pas sa visée *irrealis* quant aux faits sur lesquels il porte, il lui reste néanmoins une visée déontique exprimant la non-désirabilité¹. Plus précisément, notre hypothèse est que le locuteur profite de l'irréalité encodée par le conditionnel pour véhiculer un engagement déontique portant sur la non-désirabilité des situations dont il parle, engagement fondamentalement compatible avec la visée argumentative manifeste de son discours, typiquement au sein de structures oppositives.

Nous développerons notre exposé en trois temps. Nous nous pencherons d'abord sur la question du sens fondamental du conditionnel, dont nous essaierons de montrer qu'il relève de l'irréalité. Nous analyserons ensuite trois extraits de discours faisant usage du conditionnel à l'aune de cet encodage sémantique détourné à des fins persuasives. Enfin, nous tenterons de caractériser précisément cet emploi argumentatif du conditionnel en mettant en avant les contraintes contextuelles qui président à son emploi.

1. Nous utilisons le terme *irrealis* de manière large pour dénoter l'ensemble des états de choses qui n'ont pas de réalité attestée pour le locuteur – cela inclut donc les états de choses qu'il sait faux comme ceux dont il ignore s'ils sont vrais ou faux.

2. ENGAGEMENT ET INTENTION DU LOCUTEUR

Plusieurs études consacrées au conditionnel dressent des typologies de ses emplois. De l'une à l'autre, le nombre de catégories autant que les labels choisis varient quelque peu. Nous nous appuyons ici sur les travaux de P. Dendale (2001), M. Wilmet (2001), L. Abouda (2001) et H. Kronning (2012), qui procèdent à un recensement et à une analyse détaillée des emplois modaux² du conditionnel, et retenons trois effets de sens principaux, illustrés *infra* par des exemples : en (1), le conditionnel exprime une valeur « hypothétique » (ou « de potentialité », voire « de contrefactualité ») ; en (2), il prend une valeur « atténuante » (« de précaution » ou « de réserve ») ; et en (3) une valeur « d'emprunt » (on parle aussi de conditionnel « journalistique », « polyphonique » ou « de oui-dire ») :

- (1) Si tu faisais un effort, tu comprendrais.
- (2) Pierre devrait être arrivé à l'heure qu'il est.
- (3) Macron et Trump se seraient entretenus au téléphone.

Il nous semble qu'une description précise du sens de ces propositions doit tenir compte à la fois de la valeur épistémique que le locuteur accorde au fait au conditionnel et de la visée communicative que son énoncé exhibe. En d'autres termes, il s'agit de déterminer (i) comment le locuteur se positionne vis-à-vis du caractère factuel (ou non) de l'état de choses décrit dans son énoncé et (ii) quel message complet il entend transmettre. Les notions d'« engagement épistémique » et d'« intention informative », fournies par la littérature d'inspiration pertinentiste (d'après Sperber & Wilson 1995), offrent les moyens d'une telle analyse : l'engagement du locuteur renvoie aux contenus légitimement inférables comme étant tenus pour vrais par celui-ci³ ; quant à l'intention informative, elle dénote l'ensemble des propositions que le locuteur a pour ambition de rendre manifestes au destinataire (v. Sperber & Wilson, 1995 : 54-60) ; autrement dit, elle fait référence aux contenus qui constituent l'objet même de son assertion. Revenons aux exemples donnés *supra* et commentons-les à la lumière de ces deux critères.

En (1), l'engagement épistémique communiqué par le locuteur concerne la relation causale entre *faire un effort* et *comprendre* : elle est présentée comme vraie, en vertu de la structure syntaxique implicative choisie, et comme n'étant pas appliquée par le destinataire. Quant à l'intention informative du locuteur, elle consiste à affirmer (ou à réaffirmer) le lien étroit entre effort et compréhension,

2. Comme nous nous intéressons, dans le cadre de cet article, à l'attitude propositionnelle du locuteur, nous ne traiterons pas de la question de l'usage « temporel » du conditionnel, où il exprime une postériorité dans le passé (*elle espérait qu'il viendrait à sa fête*). L'hypothèse d'un conditionnel « futur du passé », développée notamment par Vet & Kampers-Manhe (2001), suggère néanmoins l'idée que le conditionnel, dans tous ses emplois, réfère à une inactualité. C'est dans ce sens qu'ira notre analyse des emplois modaux de la forme verbale.

3. Dans la lignée pragmatique cognitive consacrée à la notion de « commitment », voir, par exemple, Morency, Oswald & Saussure (2008) ou Saussure & Oswald (2009).

et elle est assimilable (typiquement) à un acte de langage directif prenant la forme d'une exhortation au travail. De manière générale, la nature de l'intention est liée au caractère réalisable (comme en (1)) ou irréalisable de la condition ; L. Gosselin (1999 : 40) propose l'énoncé suivant en guise d'illustration du second cas de figure :

(4) Si je parlais, je te proposerais de m'accompagner (mais comme je reste ici...).

L. Gosselin explique que la valeur d'irréalité repose sur une implicature dépendant d'une donnée contextuelle saillante : comme le destinataire sait qu'il est impossible que le locuteur s'en aille, il en conclut que la condition décrit une situation qui ne se produira pas et, par conséquent, que l'événement qui dépend d'elle n'aura pas lieu (le locuteur ne lui proposera pas de l'accompagner). On peut supposer qu'en énonçant (4), qui brosse un contexte contrefactuel, le locuteur vise un but illocutoire précis (par exemple, il signifie son attachement au destinataire). Ainsi l'intention informative se calcule-t-elle sur la base d'un engagement intangible quant à l'implication (la valeur épistémique de la condition étant toujours la même que celle du procès qu'elle conditionne) et d'hypothèses contextuelles relatives à la valeur épistémique elle-même, qui varie (la condition étant susceptible, ou non, de se réaliser suivant les contextes).

En (2), l'engagement épistémique du locuteur s'applique aussi à une relation causale, cette fois-ci exprimée de manière implicite, entre une condition, potentiellement récupérable en contexte et dont le locuteur ne sait pas si elle est satisfaite (Pierre est parti à l'heure, le trafic était fluide, etc.), et l'état résultant d'être arrivé. Le locuteur communique ainsi qu'il ne maîtrise pas tous les paramètres qui lui permettraient de se prononcer avec certitude (v. Rossari 2009). Or, dans le même temps, son intention informative est de signaler la forte probabilité que le fait en question soit vrai, et non de manifester un quelconque scepticisme⁴. D'ailleurs, l'association privilégiée du conditionnel avec le verbe *devoir* (*devrait être*), qui prend toujours une valeur aléthique dans ce type de contexte (v. Kronning 2001), montre bien que l'orientation épistémique est à inférer du côté de l'actuel.

En (3), l'engagement du locuteur concerne la relation d'attribution du message à une source externe, dont l'identité n'est ici pas révélée⁵. L'intention informative, quant à elle, dépend d'hypothèses contextuelles concernant la fiabilité de la source (si elle est inférable) ou celle du message (s'il est évaluable en lui-même). Le destinataire s'en sert comme de mesures pour estimer la crédibilité

4. Une glose acceptable de (2) pourrait être : *en toute vraisemblance, Pierre est arrivé à l'heure qu'il est*.

5. On observe ainsi une difficulté à nier cette prise en charge par autrui : *Macron et Trump se seraient entretenus au téléphone, mais personne ne le pense*. Mentionnons à ce propos les études de Dendale (1993 : 175), qui parle d'un conditionnel « évidentiel » renvoyant à une « information incertaine », et de Kronning (2002 : 570), qui évoque une « médiation épistémique », en vertu de laquelle « l'instance médiatisante » (le locuteur) transmet un contenu « extrait d'un acte d'énonciation préalable ».

accordée par le locuteur au message relayé – qui, quoi qu’il en soit, est en attente d’une confirmation ⁶.

À l’issue de ce rapide examen des usages modaux du conditionnel, on parvient à distinguer une dimension invariante du sens d’effets tributaires du contexte. S’agissant du noyau de sens irréductible, on observe, quel que soit le type d’emploi du conditionnel, un désengagement épistémique de la part du locuteur à propos de l’actualité du fait dont il est question : dans tous les cas de figure, une valeur d’irréalité lui est attribuée (cf. note 1). Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que le locuteur ne prend rien à sa charge : il s’engage chaque fois sur une relation causale qui, vérifiée, a (ou aurait) pour effet de rendre le fait dénoté vrai. En effet, le locuteur *asserte* dans l’emploi hypothétique que l’actualisation du fait est conditionnée par celle d’un autre, dans l’emploi atténuant que l’actualité du fait est tributaire de la réalisation d’une condition impossible à appréhender dans les circonstances d’énonciation et dans l’emploi d’emprunt que la vérité de l’information relayée dépend de la compétence ou de la sincérité de la source ⁷.

Concernant les effets sensibles au contexte, qui participent de l’intention informative du locuteur, ils concernent notamment la fixation d’une valeur épistémique spécifique, qui couvre potentiellement tous les degrés de l’*irrealis* (du faux au très probable). L’hypothèse interprétative du destinataire (relative à l’intention du locuteur) est guidée, on l’a vu : la structure syntaxique dans laquelle le conditionnel est inséré de même que les hypothèses contextuelles disponibles contraignent la dérivation d’une valeur pertinente. L’établissement d’une procédure interprétative du conditionnel doit donc à la fois tenir compte du trait unitaire d’*irrealis* et des paramètres contextuels qui mènent le destinataire à une compréhension adéquate du sens intentionné.

3. EXEMPLES ARGUMENTATIFS

En contexte argumentatif, traditionnellement défini dans l’étude de l’argumentation comme un contexte adversatif qui naît d’un désaccord sur une position ⁸, on observe des emplois du conditionnel qui peuvent parfois surprendre. Dans de tels emplois, la valeur *irrealis* de base semble contournée au profit d’une valeur

6. Prenant le conditionnel journalistique comme matière illustrative, Gosselin (2001) montre que les énoncés au conditionnel demandent la construction d’un « double intervalle », le premier correspondant au temps de l’événement, antérieur à la prise de parole, et le second à celui de la « monstration », postérieur au moment de la parole et responsable de la valeur de possibilité accordée au fait qui demande d’être vérifié.

7. L’hypothèse, développée notamment par Abouda (2001), selon laquelle le conditionnel serait le mode (ou le temps) de la non-prise en charge, nous semble ainsi devoir être nuancée au regard de ces contenus assertés.

8. Voir van Eemeren & Grootendorst (2004) et Plantin (1996), entre autres.

déontique⁹, comme nous nous apprêtons à le montrer. Pour situer l'apport des analyses *infra* dans le cadre de notre contribution, nous demandons au lecteur de garder en tête le fait que les exemples au conditionnel participent d'une visée de conviction ou de persuasion, et que nous voulons explorer l'idée que celle-ci est susceptible d'influencer l'interprétation des expressions au conditionnel, et ce, justement, parfois, dans une direction qui tranche avec sa sémantique de base.

3.1. Exemple 1 : Nicolas Sarkozy

Notre premier exemple, tiré d'un discours tenu par Nicolas Sarkozy le 1^{er} février 2012 à Paris lors du 19^e *Salon des entrepreneurs*, présente une série de conditionnels apparaissant au sein de relations contrefactuelles¹⁰ :

- (5) Alors que la France et l'Europe sont touchées par l'une des crises sans doute les plus graves de ces 60 dernières années, alors que les équilibres du monde ont été si profondément bouleversés, il nous faut faire preuve de courage, de lucidité, et inventer les nouvelles réponses à une crise telle que nous n'en avons jamais connue dans son ampleur et dans ses contours. Il faut prendre des risques. Il faut se remettre en question. Il faut s'adapter. En bref, il faut faire preuve des qualités dont vous faites preuve, vous les créateurs et les entrepreneurs.
Que *dirait-on* d'un entrepreneur qui reste arc-bouté sur ses certitudes ? Que *dirait-on* d'une entreprise qui *refuserait* l'innovation et le changement ? Que *dirait-on* d'un entrepreneur qui *dépenserait* davantage que ce qu'il ne gagne ? Que *dirait-on* d'un entrepreneur qui *voudrait* appliquer les techniques des années 80 pour faire face au monde de 2012 ? On *jugerait* qu'il mène son entreprise au déclin et à la ruine.¹¹

Le second paragraphe fait usage du conditionnel dans une série de questions rhétoriques ainsi que dans son assertion finale. Cette séquence déploie une opposition permettant à N. Sarkozy de continuer à flatter son auditoire¹² tout en répercutant, par analogie, cette flatterie sur son propre *ethos*. Or, sur le plan linguistique, l'utilisation subtile du conditionnel dans la démarche argumentative du locuteur peut surprendre : s'il est attendu dans les propositions enchâssantes

9. Nous reprenons ici la définition de Le Querler (1996 : 41) : est déontique la modalité définissant « ce qui doit être, conformément à une règle sociale, morale, etc. ». Les exemples analysés font tous montre d'une telle norme.

10. Cet exemple fait également l'objet d'une analyse dans Rihs & Oswald (à par.). Nous la reprenons ici en l'envisageant selon les notions d'« engagement épistémique » et d'« intention informative » afin de donner un même cadre aux trois exemples que nous traitons dans la présente contribution.

11. Le discours complet est disponible en ligne (<http://discours.vie-publique.fr/notices/127000266.html>, consulté le 27-08-2018).

12. Immédiatement avant ces propositions au conditionnel, Sarkozy décrit son auditoire en des termes laudatifs. La stratégie sous-jacente vise à identifier une communauté d'individus dotés de grandes qualités (un *nous*) et de lui opposer un groupe qui ne les a pas (un *eux*).

(comprenant des verbes de parole et de jugement utilisés pour introduire l'irréalité d'une situation dans laquelle on s'interrogerait sur ces entrepreneurs), il l'est beaucoup moins dans les propositions enchâssées.

En effet, la sémantique de base de cette forme nous demande de ne pas considérer le locuteur comme étant engagé épistémiquement sur l'existence de ce qu'il dénote par son énoncé ; or, pour que l'impact rhétorique issu de l'opposition entre « bons » et « mauvais » entrepreneurs soit heureuse, il est nécessaire que les entités comparées soient légitimement considérées. En d'autres termes, si le mauvais exemple est censé souligner la valeur du bon exemple, N. Sarkozy et son auditoire se doivent de prêter un minimum de sérieux, et donc de réalité, au premier, sans quoi l'opposition est dépourvue de pertinence. Il apparaît malgré tout (et malgré la présence du conditionnel) que cette exigence interprétative est satisfaite, puisque les états de choses auxquels les questions rhétoriques renvoient existent bel et bien : les entrepreneurs qui dépensent davantage qu'ils ne gagnent sont ceux qui sont (ou qui, de fait, étaient) à la tête d'entreprises en faillite ; parmi eux, ceux qui campent sur leurs certitudes et refusent le changement sont justement ceux qui, par exemple, ont fait de mauvais choix stratégiques, et dont les entreprises ont disparu. Le fait que ce paragraphe soit introduit et conclu au présent de l'indicatif (*reste arc-bouté, mène son entreprise au déclin*) lui confère du reste une lecture globale actualisante compatible avec notre observation.

Dans ces conditions, il reste à élucider les raisons pour lesquelles le conditionnel apparaît, alors même que l'enchâssée d'introduction est à l'indicatif et que les états de choses dénotés demandent, dans la visée argumentative, d'être considérés avec un niveau minimal d'actualité. Une manière d'expliquer une telle transition est de considérer que N. Sarkozy opère un changement de modalité, en passant d'une modalité épistémique (« ces choses existent ») à une modalité déontique (« ces choses ne devraient pas exister ») : dans la continuité de l'ancrage référentiel validé par le présent de l'indicatif dans la première enchâssée, N. Sarkozy ajoute dans un second temps une composante déontique identifiant des profils d'entrepreneurs qui ne sont pas souhaitables et qui, *ipso facto*, renforcent l'alternative, dans la lignée de la flatterie préalable. Ainsi, du point de vue de l'intention informative du locuteur, N. Sarkozy tire parti de l'émergence de la modalité déontique pour communiquer une attitude négative quant à ces « mauvais » entrepreneurs, étant entendu que le caractère indésirable d'un état de choses est assimilable à une irréalité souhaitable ou souhaitée (le conditionnel, en ce sens, trouve sa pertinence dans l'expression d'un souhait, *via* une modalité déontique).

3.2. Exemple 2 : Jean-Marie Le Pen

Notre deuxième exemple est tiré d'un discours de Jean-Marie Le Pen, ancien président du Front National, prononcé le 20 février 2007 lors du forum *Chasse en campagne* à Paris, en pleine année électorale pour la présidentielle. Dans ce

discours, J.-M. Le Pen présente son programme politique ainsi que les aspects de celui-ci qui sont favorables aux chasseurs. Dans une tirade sur les injustices faites à ces derniers, il vise la communauté musulmane de France et sous-entend que l'État est mieux disposé à l'égard des membres de celle-ci qu'à l'égard des chasseurs et autres acteurs de la ruralité :

- (6) 3^e injustice : celle sur les conditions de vie. Tout le monde *aurait* le droit de vivre sa vie, ses coutumes, son régime alimentaire sans cochon, ses lieux de prière, ses foulards, sa barbe, ses horaires de piscine. Mais pour les chasseurs, eux, pour les paysans chez eux sur leurs terres, on ne comprend pas en revanche qu'ils puissent tirer leurs perdreaux dans les vignes du Languedoc ou leurs palombes dans les Landes.¹³

L'interprétation de la clause au conditionnel demande d'abord un enrichissement lexical destiné à identifier le référent du sujet *tout le monde* comme la communauté musulmane de France. La référence est pragmatiquement résolue en croisant les faits dénotés dans l'énoncé avec des informations contextuelles concernant l'actualité de l'époque : nous renvoyons ici aux différentes controverses médiatiques ayant émergé autour de la communauté musulmane de France (horaires de piscine différenciés selon les sexes, régimes halal dans des cantines scolaires, prières dans l'espace public, signes ostentatoires d'appartenance religieuse, etc.).

Il s'avère difficile de classer l'exemple (6) dans l'une des trois catégories définies *supra* (cf. § 2). Il ne s'agit manifestement ni d'un conditionnel hypothétique (les états de choses évoqués, pour la plupart, correspondent à des droits), ni d'un conditionnel d'emprunt (on voit mal, si effectivement ces états de choses sont garantis par la loi, pourquoi J.-M. Le Pen entretiendrait un doute au sujet de leur existence, ni pourquoi il conditionnerait à l'avis d'autrui leur factualité)¹⁴ ; en outre, il nous semble difficile de défendre l'idée qu'il s'agisse d'un conditionnel atténuant, puisque J.-M. Le Pen n'est manifestement pas en train d'exprimer un doute légitime quant à l'existence d'un état de choses. Dès lors, nous pensons que l'emploi du conditionnel, dans cet exemple, est mis au service d'une stratégie argumentative et rhétorique destinée à défendre et légitimer un point de vue déontique relatif à la non-désirabilité de libertés accordées aux musulmans – et, par contrepoint, à la désirabilité de celles qui sont niées aux chasseurs.

La stratégie rhétorique fonctionne ici sur l'opposition de deux communautés : la communauté musulmane, dont le locuteur dit qu'elle bénéficie de la générosité de l'État, est opposée à celle des chasseurs, qui, selon le locuteur, est brimée

13. Le discours est disponible dans son intégralité en ligne (<http://discours.vie-publique.fr/notices/073000679.html>, consulté le 30-08-2018).

14. Cet emploi, à nos yeux, partage avec le conditionnel d'emprunt sa composante de mention, mais pas sa composante d'incertitude ; ainsi, une glose comme *il n'est pas sûr que tout le monde en France ait le droit de vivre sa vie, ses coutumes, etc.* ne correspond pas au sens encodé dans l'énoncé de Le Pen. Or, le conditionnel d'emprunt autorise normalement cette possibilité.

par des réglementations. L'injustice identifiée par J.-M. Le Pen, qui passe par une comparaison avec le sort enviable réservé à la communauté des musulmans, est marquée linguistiquement par le connecteur *mais*, dont la nature argumentative pointe vers un renforcement non seulement de l'incompatibilité entre les deux expressions coordonnées par la structure *P mais Q*, mais également de l'importance que revêt le conjoint de droite (v. Bruxelles *et alii* 1976).

Par ailleurs, pour que la comparaison puisse être crédible, et donc pour qu'elle puisse remplir sa fonction rhétorique, il faut que les deux termes comparés jouissent du même statut d'actualité. Le choix du conditionnel pour les éléments dénotés dans le conjoint de gauche de la structure *P mais Q* et de l'indicatif dans la proposition principale du conjoint de droite a donc de quoi surprendre : si, comme établi précédemment, le conditionnel encode un caractère *irrealis*, il est légitime de s'interroger sur le rôle que ces états de choses non avérés pourraient jouer dans la comparaison avec des états de choses qui, eux, sont bel et bien réels (en tout cas pour J.-M. Le Pen et son auditoire). De plus, si ce qu'il dit au sujet de *ce tout le monde* n'était que de l'irréel, non vérifié, on voit mal pourquoi il s'en plaindrait. Notons également que rien, dans l'énumération, hormis peut-être les horaires de piscine, n'est particulièrement sujet à controverse, dans la mesure où certaines de ces pratiques font débat uniquement dans l'espace public, espace dont l'exemple ne fait nulle mention.

Ainsi, par l'inscription argumentative de l'extrait, l'intention informative, résultant en partie de l'emploi du conditionnel et en partie de la comparaison, exprime une attitude de réprobation, voire de regret. L'acte de langage (de plainte) s'accompagne donc d'une condamnation morale, qui, elle, relève du déontique : en suivant cette voie interprétative, et connaissant le personnage, il est donc plausible de considérer que pour J.-M. Le Pen, la communauté musulmane *ne devrait pas* pouvoir vivre ses coutumes, alors que les chasseurs devraient ne pas être importunés dans leur activité.

3.3. Exemple 3 : Thorens SA

Notre troisième exemple est tiré d'une plaquette promotionnelle de la société de conseil et gestion immobilière suisse Thorens SA, intitulée « De la *meilleure* manière de vendre un immeuble », concernant le mandat de courtage :

- (7) D'aucuns *auraient* tendance à penser que la méthode la plus efficace pour vendre son immeuble et obtenir le meilleur résultat dans le temps le plus court consiste à s'adresser au plus grand nombre d'intermédiaires et d'utiliser tous les moyens de promotion disponibles...
Que l'on ne se leurre pas. Une telle manière de procéder ne peut en aucun

cas être pensée comme susceptible de suivre un parcours coordonné et maîtrisé, bien au contraire. S'il est un domaine où l'information doit être ciblée, orientée et surtout suivie, c'est bien celui de la vente de biens immobiliers.¹⁵

Le conditionnel utilisé au début du texte réfère à un ensemble indéfini de personnes (*d'aucuns*), dont les préférences en matière de méthode de vente d'immeubles sont décriées par le scripteur : selon ses dires, la multiplication d'intermédiaires et de moyens de promotion se révèle moins efficace qu'un mandat de vente confié à un seul acteur – en l'occurrence, cela lui permet de vanter ses qualités professionnelles et son savoir-faire. La présence d'un verbe de pensée attribuant explicitement une représentation à un sujet, certes indéfini, devrait en toute vraisemblance nous pousser à identifier un conditionnel d'emprunt. Mais là encore, il nous semble que la tâche interprétative du destinataire ne se résume pas à l'identification d'un état de choses dont l'actualité est mise en doute, malgré la lecture attributive. Qui plus est, nous pensons que la pertinence de l'énoncé est une fois de plus à chercher du côté de sa portée argumentative.

Si nous reprenons les axes d'analyse mentionnés *supra*, du point de vue de son engagement épistémique, le scripteur, en évoquant une situation dans laquelle certains pensent que le meilleur moyen de vendre une maison est de multiplier les intermédiaires et les moyens de promotion, signale par l'emploi du conditionnel qu'il ne s'engage pas sur l'existence de telles personnes entretenant de telles pensées. Cependant, compte tenu de l'identité du scripteur, de son métier ainsi que de la fonction promotionnelle du document étudié, il serait naïf d'interpréter que les sujets dénotés par *d'aucuns* sont un pur fruit de son imagination : d'une part, il semble *a priori* tout à fait raisonnable d'opter pour une telle stratégie dans le cadre de la vente d'un bien, de manière à maximiser ses chances de succès. D'autre part, il est également raisonnable de considérer que les connaissances professionnelles du scripteur lui permettent précisément de savoir que la méthode de vente introduite au conditionnel est bel et bien adoptée par *d'aucuns* ; et c'est finalement parce que ces gens existent qu'il peut montrer dans le reste de son argumentaire pourquoi leur méthode de vente est peu efficace. Compte tenu de l'environnement cognitif imputable au scripteur, malgré l'emploi du conditionnel, il reste donc plausible de faire l'hypothèse que celui-ci s'engage sur l'existence d'un groupe de personnes dont les méthodes de vente sont peu efficaces.

Quant à l'intention informative du scripteur, elle semble, comme dans les exemples précédents, exprimer une attitude (rejet, moquerie, ou, plus simplement, critique). Par l'emploi de ce conditionnel, le scripteur manifeste ainsi sa désapprobation quant à la méthode de vente dénotée. Dans cette structure oppositive, explicitement marquée par *bien au contraire* dans le paragraphe suivant, le scripteur dédie l'usage du conditionnel aux pratiques qu'il juge mauvaises pour

15. Plaquette disponible en ligne (http://www.uspi-neuchatel.ch/fileadmin/_migrated/content_uploads/Vendre_un_immeuble_-_Le_mandat_de_courtage_-_M._Francois_Thorens.pdf, consulté le 29-08-2018).

mieux introduire et justifier, ensuite, sa propre pratique en la matière, dont la plaquette fait la promotion.

Il ressort de cette analyse, une fois de plus, que le caractère *irrealis* associé au conditionnel est conservé, mais pas là où sa sémantique de base nous inciterait à le chercher. L'engagement épistémique du scripteur, dans l'exemple, avoisine l'actuel et c'est en conséquence la modalité déontique qui apparaît comme lieu de la composante *irrealis* associée au conditionnel. Un indice de la fidélité d'une telle lecture à l'intention informative du scripteur nous vient du deuxième paragraphe, qui manifeste explicitement, lui, la modalité déontique dans l'alternative préférée (*s'il est un domaine où l'information doit être ciblée*), ce qui nous permet d'obtenir une opposition entre deux états de choses non seulement actuels, mais aussi évalués déontiquement sur le plan de leur (non-)désirabilité.

4. DISCUSSION CONCLUSIVE

Il ressort de notre analyse de ces trois exemples qu'il existe un usage déontique du conditionnel en contexte argumentatif, usage qui n'a, à notre connaissance, pas été discuté ailleurs. Bien qu'il partage des propriétés avec les usages répertoriés, il a ceci de particulier que son caractère *irrealis* ne concerne pas l'actualité ou la non-actualité des états de choses qu'il dénote ; ses effets de sens s'expriment plutôt dans l'apparition d'une modalité déontique communiquant la non-désirabilité de l'état de choses dénoté. Nous avons postulé que cette non-désirabilité est à imputer à une combinaison de deux paramètres agissant comme contraintes interprétatives, l'un attitudinal et l'autre contextuel. D'une part, les exemples considérés révèlent tous une attitude défavorable du locuteur/scripteur à l'égard des états de choses dénotés ; or, l'attitude manifeste elle aussi un engagement, mais d'un autre type que l'engagement épistémique. D'autre part, cette attitude semble devoir faire partie intégrante d'une structure comparative ou oppositive utilisée dans une structure argumentative. À l'issue de notre étude, nous sommes donc en mesure de caractériser un usage argumentatif du conditionnel propre aux structures comparatives/oppositives dont la particularité est de déclencher des inférences d'ordre déontique *via* l'expression d'une attitude de la part du locuteur/scripteur.

Ces résultats ont leur importance sur le plan linguistique pour deux raisons principales. La première, évidemment, est d'ordre descriptif et typologique : nos observations enrichissent la caractérisation des emplois du conditionnel en contexte et documentent une relation intéressante et passée inaperçue entre l'expression des modalités épistémique et déontique dans ces emplois. La seconde concerne l'étude des contraintes pragmatiques pouvant s'exercer sur des formes linguistiques perçues comme stables : par cette étude, nous avons montré que la fonction argumentative d'un énoncé, tributaire de l'intention de convaincre, ou tout au moins de l'intention de défendre l'acceptabilité d'un point de vue, est susceptible de forcer une lecture déontique dans des structures oppositives,

là où une interprétation canoniquement épistémique du conditionnel aurait été attendue. Nos exemples montrent du reste qu'il s'agit d'une contrainte reposant sur les propriétés argumentatives de l'énoncé, et non sur le genre de discours, puisque l'effet observé est présent dans des discours politiques mais également publicitaires (qui partagent justement souvent une teneur et une visée argumentative).

À notre sens, la pragmatique du conditionnel, telle qu'elle a été envisagée ici, illustre également une idée compatible avec la recherche contemporaine en sciences cognitives (v. notamment Sperber *et alii* 2010 sur la notion de « vigilance épistémique »), mais qui peine parfois à se développer du fait peut-être d'un certain cloisonnement disciplinaire : c'est l'idée que les différentes fonctions (cognitives et sociales) de la communication humaine, qui peuvent s'exercer simultanément dans un même énoncé, jouent bel et bien un rôle, et ce, même à un niveau linguistique *micro*, dans la construction du sens. Une approche comme celle que nous défendons ici est en principe équipée pour fournir des modèles explicatifs rendant justice à l'idée que, lorsque nous communiquons, nous faisons davantage que transmettre des contenus, et que ce qui réside dans ce « davantage » est pleinement en mesure d'influencer l'emploi de formes linguistiques – ainsi que leur interprétation en contexte.

Références bibliographiques

- ABOUDA L. (2001), « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel : un traitement unitaire », dans P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 277-294.
- BRUXELLES S. *et alii* (1976), « Mais occupe-toi d'Amélie », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 2 (6), 47-62. [disponible en ligne]
- DENDALE P. (1993), « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », dans G. Hilty (éd.), *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Zürich (Suisse), t. 1, Tübingen/Basel, Francke Verlag, 163-176.
- DENDALE P. (2001), « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », dans P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 7-18.
- EEMEREN F. H. van & GROOTENDORST R. (2004), *A Systematic Theory of Argumentation: The Pragma-dialectical Approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GOSSELIN L. (1999), « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos* 4, 29-51.
- GOSSELIN L. (2001), « Relations temporelles et modales dans le <conditionnel journalistique> », dans P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 45-66.
- KRONNING H. (2001), « Nécessité et hypothèse : *devoir* non déontique au conditionnel », dans P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Université Metz, 251-276.
- KRONNING H. (2002), « Le conditionnel <journalistique> : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum* 16 (2), 561-575.

Du conditionnel

- KRONNING H. (2012), « Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives », *Langue française* 173, 83-97.
- LE QUERLER N. (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- MORENCY P., OSWALD S. & SAUSSURE L. de (2008), "Explicitness, implicitness and commitment attribution: A cognitive pragmatic approach", *Belgian Journal of Linguistics* 22, 197-219.
- PLANTIN C. (1996), *L'argumentation*, Paris, Seuil.
- RIHS A. & OSWALD S. (à par.), « Quand l'hypothèse devient vérité : une approche pragmatique de certains effets rhétoriques du conditionnel », dans T. Herman, J. Jacquin & S. Oswald (éds), *Les mots de l'argumentation*, Berne, Peter Lang.
- ROSSARI C. (2009), « Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt ? », *Tranel* 51, 75-96.
- SAUSSURE L. de & OSWALD S. (2009), « Argumentation et engagement du locuteur : pour un point de vue subjectiviste », *Nouveaux Cahiers de linguistique française* 29, 215-243.
- SPERBER D. & WILSON D. (1995), *Relevance: Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.
- SPERBER D. *et alii* (2010), "Epistemic vigilance", *Mind & Language* 25 (4), 359-393.
- VET C. & KAMPERS-MANHE B. (2001), « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », dans P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 89-104.
- WILMET M. (2001), « L'architecture du <conditionnel> », dans P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 21-44.